

Devenir importateur

Toute personne ou organisation qui souhaite commencer à importer à Madagascar peut le faire en suivant les procédures simplifiées ou les normes établies par les autorités gouvernementales notamment par l'EDBM. Mais selon la nature des produits, certaines marchandises à importer peuvent être soumises à une autorisation, une licence, des règles de qualité ou d'emballage, une normalisation ou des formalités spéciales. Pour exporter et importer des produits commerciaux de et vers Madagascar, il est nécessaire d'être inscrit au registre du commerce et d'être titulaire de la licence correspondante à son activité.

La douane de Madagascar (douane malgache), est l'autorité officielle chargée de prélever efficacement les taxes sur les marchandises, de mettre en œuvre les politiques douanières, de faciliter le commerce légitime et de protéger la société et les activités économiques légales.

Dans de nombreux cas, la documentation peut également varier en fonction du pays d'origine ou de destination. L'importateur doit s'assurer qu'il a établi tous les documents d'importation requis pour accomplir les formalités douanières et satisfaire à toutes les exigences et réglementations. Il se peut que les documents doivent être préparés d'une manière spéciale pour se conformer aux exigences du pays d'importation ou d'exportation.

Afin de devenir importateur à Madagascar, vous pouvez consulter les démarches à suivre sur le PIC dans la procédure de création d'entreprise auprès de l'EDBM (pour plus d'information voir le site de [l'EDBM](#))



[Télécharger le PDF](#)